

Bilan de la mise à disposition au public du projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat-Déplacements énergie (PLUi-HDe) du Bassin de Pompey

1 - Contenu de la modification simplifiée n°2 du PLUi-HDe du Bassin de Pompey

- Par arrêté n° 2025-1371 de son Président en date du 18 décembre 2025, la Communauté de communes du Bassin de Pompey a engagé une procédure de modification simplifiée n°2 de son PLUi-HDe.
- Le projet de modification simplifiée n°2 du PLUi-HDe du Bassin de Pompey a principalement pour objectif de faire évoluer le règlement applicable à une bâtisse isolée située à Liverdun pour autoriser un changement de destination.

2 - Modalités de mise à disposition

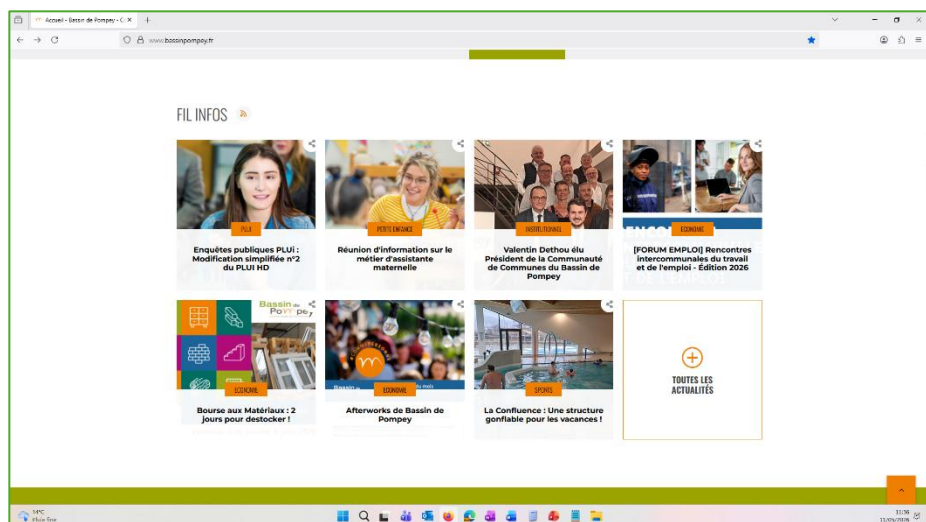
- Par délibération n°12 du conseil communautaire, le Bassin de Pompey a fixé le 30 avril 2026 les modalités de mise à disposition au public du projet de modification simplifiée n°2 de son PLUi-HD.
- Cette mise à disposition a fait l'objet d'un affichage au siège du Bassin de Pompey ainsi qu'en mairie de la commune de Liverdun, ainsi que d'une publication dans le journal de l'Est Républicain et d'une publication en ligne sur le site internet de la Communauté de communes du Bassin de Pompey.

Mercredi 6 mai 2026

Contact : tél. 0809 100 167 mail : legalesERV@ebraservices.fr

Annonces légales | 27

Avis publics	Publicités juridiques	Dissolutions
BASSIN DE POMPEY Avis de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi-HD) du Bassin de Pompey La Communauté de Communes du Bassin de Pompey a engagé par arrêté n° 2025-1371 de son Président, en date du 18 décembre 2025, une modification simplifiée n°2 de son PLUi-HD. Le projet de modification simplifiée n°2 du PLUi-HD du Bassin de Pompey a principalement pour objectif de modifier le règlement applicable à une bâtisse isolée située à Liverdun pour autoriser un changement de destination. Par délibération du conseil communautaire, le Bassin de Pompey a fixé le 30 avril 2026, les modalités de mise à disposition au public du projet de modification simplifiée n°2 de son PLUi-HD suivantes : Le dossier tenu à la disposition du public comprend : - Le dossier de modification simplifiée n°2 du PLUi-HD du Bassin de Pompey. - L'avis de l'autorité environnementale. Les avis émis par les personnes publiques associées. Ces différentes pièces seront consultables dans chacune en mairie de Liverdun, et au siège de la Communauté de Communes, du mercredi 13 mai au jeudi 11 juin 2026 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture. Elles seront également consultables en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey dédié au PLUi-HD : https://plui.bassinpompey.fr/ Le public pourra faire connaître ses observations et ses propositions par inscription sur un registre papier, déposé dans les lieux suivants : - Mairie de la commune de Liverdun aux jours et heures habituels d'ouverture. - Siège de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions via l'adresse courriel plui@bassinpompey.fr , ainsi que par courrier, à l'adresse postale du Bassin de Pompey : BP 60008 - Rue des 4 Elements - 54540 - POMPEY A l'issue de la mise à disposition, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et présentera le bilan devant le conseil communautaire, qui en délibérera et adoptera, le cas échéant, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis et des observations du public par délibération motivée. 502553400	Changement de régime matrimonial Suivant acte reçu par Me Milane NOIRET, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « SCP Stéphanie BRISSAUD, Milane NOIRET et Julien CULMET », titulaire d'un Office Notarial à LUNEVILLE (Meurthe-et-Moselle), 9 rue des Cèdes Cècle, - CIPCCN 54241, le 27 avril 2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec attribution, en cas de dissolution de la communauté par le décès de l'un d'eux, et seulement dans ce cas, de tous les biens meubles et immeubles qui composeront ladite communauté sans exception entre : Monsieur Didier Claude JOEL GRIMON, retraité, et Madame Bernadette Germaine MONIN, retraitée, demeurant ensemble à CREVIC (54110) 2 Chemin de Sommerville. Monsieur est né à LUNEVILLE (54300) le 11 janvier 1963, Madame est née à DOMBASLE-SUR-MEURTHE (54110) le 29 février 1964. Mariés à la mairie de CREVIC (54110) le 10 juillet 1982 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale. Il a été fait apport de différents biens immobiliers. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial ou domicile à été élu à cet effet. Pour insertion, Le notaire 502029000	MAÎTRE BÉNÉDICTE BAUD 751 rue de la Mode 01580 IZERORE SCI LA LORRAINE D'EPARGNE En liquidation capital de 144 978,02 € Siège social : ZAC de Pulnoy 54270 ESSEY LES NANCY SIREN 335 145 264 RCS de NANCY Par AGE du 07/01/2026, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2025 et sa mise en liquidation. Elle a nommé comme liquidateur M. PERET DANIEL, gérant. L'adresse de correspondance est SCI JEAN MICHEL, c/o M. PERET DANIEL 58 rue des Magnoliers - Bat A, le clos de l'orange - 55730 GENAY avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Pour avis 502031700
COMMUNE DE PORT-SUR-SEILLE Acte reçu par Me Romain AZEMA, Notaire, le 29 avril 2026	Constitutions de sociétés Vie des sociétés Jean-Marc CUIFF, Benoît CUIFF Estelle TOUVRAND-HEMMER et Séverine PARIS-HUET 2, Place André Maginot BP 22248 54022 NANCY CEDEX 03.53.19.14.18 CONSTITUTION DE SOCIETE Acte reçu par Me Romain AZEMA, Notaire, le 29 avril 2026	Clôture de liquidation MAÎTRE BÉNÉDICTE BAUD 751 rue de la Mode 01580 IZERORE SCI LA LORRAINE D'EPARGNE En liquidation capital de 144 978,02 € Siège social : ZAC de Pulnoy 54270 ESSEY LES NANCY SIREN 335 145 264 RCS de NANCY Suivant la délibération du 07/01/2026, la collectivité des associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, M. PERET DANIEL, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quittance au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations



Le dossier tenu à la disposition du public comprenait :

- o Le dossier de modification simplifiée n°2 du PLUi HD du Bassin de Pompey ;
- o L'avis de l'autorité environnementale ;
- o Les avis émis par les personnes publiques associées.

↳ Ces différentes pièces étaient consultables en mairie de la commune de Liverdun, et au siège de la communauté de communes, du mercredi 13 mai au jeudi 11 juin 2026 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture. Elles étaient également consultables en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey dédié au PLUi-HD : <https://plui.bassinpompey.fr/>

↳ Le public a pu faire connaître ses observations et ses propositions par inscription sur un registre papier, déposé en mairie de la commune de Liverdun, tout comme au siège de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, aux jours et heures habituels d'ouverture. Il a également pu les communiquer via l'adresse courriel plui@bassinpompey.fr, ainsi que par courrier, à l'adresse postale du Bassin de Pompey : BP 60008 - Rue des 4 Eléments - 54340 POMPEY

3 - Avis des personnes publiques associées

Par courrier en date du 20 janvier 2026, envoyé par courriel le 22 janvier 2026, l'ensemble des personnes publiques associées, ainsi que les EPCI limitrophes, ont été invités à émettre des observations sur le projet de modification simplifiée n°2 du PLUi-HDe du Bassin de Pompey.

À la suite de ces demandes d'avis, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a réceptionné 5 avis de personnes publiques associées. Ces avis ont été joints au dossier mis à disposition du public.

4 de ces avis sont favorables et ne s'accompagnent pas de remarque sur le projet de modification simplifiée n°2 : Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, Parc naturel régional de Lorraine, RTE, GRT Gaz / Natran, et Direction Interdépartementale des Routes Est. Ils ne font pas appel à une réponse de la part de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

1 de ces avis fait appel à une réponse de la part de la collectivité. Cet avis, de la Direction Départementale des Territoires de Meurthe et Moselle, ainsi que sa prise en compte dans le projet de modification simplifiée n°2 soumis à approbation du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey est ici synthétisé :

- Date de l'avis : 5 mars 2026
- Demande ou observation :
 - Préciser que seuls les changements de destinations sont autorisés et que les aménagements et modifications des constructions existantes doivent être réalisés sans augmentation de leur hauteur et leur emprise au sol, mesurées à la date d'opposabilité du PLUi-HD tenant compte de la modification simplifiée prescrite le 18 décembre 2025.
 - Autoriser la sous-destination « hébergement » au sein du secteur Ng, doit relever initialement la construction existante.
 - Prévoir des restrictions de règles de stationnement au sein du secteur Ng dans le paragraphe « 2.4.1.1.3 Places de stationnement à créer ».
 - Compléter l'évaluation des incidences d'un volet « patrimoine et paysage ».
- Prise en compte par la collectivité de l'ensemble de ces observations au dossier de PLUi-HDe modifié tel que soumis à l'approbation du conseil communautaire, hormis la demande de prescription réglementaire en matière de stationnement spécifique au secteur Ng, celui-ci étant déjà aménagé et restreint aux abords immédiats de la villa existante

4 - Observations formulées par le public

Au cours de la mise à disposition du public du dossier de projet de modification simplifiée n°2 du PLUi-HDe aucune remarque n'a été émise.

Ce bilan est destiné à être entériné par délibération du conseil communautaire du Bassin de Pompey en date du 18 juin 2026.

Il sera ensuite laissé à disposition du public sur le site internet de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey dédié au PLUi-HD :
<https://plui.bassinpompey.fr/>